



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Des courts
l'après-midi**

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	ATELIER PROGRAMMATION DE COURTS-MÉTRAGES	
PARTENAIRE	Des courts l' après-midi	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
Collèges (à partir de la 4ème), Lycées généraux, technologiques et professionnels	Marseille et Bouches du Rhône	Cinéma et audiovisuel
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
Echanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture	Mettre en œuvre un processus de création	Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire	Concevoir et réaliser la présentation d'une production	Mettre en relation différents champs de connaissances
Appréhender des œuvres et des productions artistiques	S'intégrer dans un processus collectif Réfléchir sur sa pratique	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
Visionner une douzaine de courts-métrages. Rencontrer les professionnels du cinéma (programmeurs, producteurs etc)	Faire une sélection de 4 films afin de proposer une logique de programmation cohérente. Organiser une projection publique en élaboration notamment des documents de communication.	Développer son esprit critique et d'analyse Aiguiser sa sensibilité Se constituer une culture générale solide

PRÉSENTATION DU PROJET



L'association *Des courts l'après-midi* qui diffuse et produit des courts métrages en Région sud, propose aux élèves de collèges et de lycées, un atelier de programmation de courts-métrages. Il s'agira d'organiser une projection publique en élaboration notamment des documents de communication. L'association propose de faire découvrir au plus grand nombre la variété et la créativité de ce cinéma hors des festivals internationaux qui lui sont consacrés.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET :

Séance 1 (4h) :

- diffusion d'une partie de la sélection de courts métrages diffusés dans les plus grands festivals internationaux européens.
- discussion générale et critique sur l'ensemble des films proposés afin que chacun puisse exprimer son point de vue.
- analyse des axes problématiques puis du point de vue, du parti pris ou prise de position de l'auteur.
- étudier les points de convergence (problématique, point de vue de l'auteur, actualité, aire géographique...) et les points de divergence d'un film à l'autre.

Séance 2 (4H):

- faire une sélection de 4 films afin de proposer une logique de programmation cohérente : traiter une thématique commune (la jeunesse, la banlieue, l'écologie, l'immigration, l'imaginaire, la nature, l'art...) en proposant une divergence de points de vue, mais aussi des points de convergence.
- affiner la sélection et la logique de programmation (notamment l'ordre de projection des films) en fonction du public visé et de réfléchir ainsi à la place du spectateur.
- organiser une projection publique en élaboration notamment des documents de communication.

Séance 3 : (2h)

- projection publique dans une salle de cinéma partenaire: présentation de la séance par des élèves ambassadeurs de leur classe.

Le projet est prévu pour 5 à 10 établissements.

CONTACTS :

EDUCATION NATIONALE

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, Rectorat (DAAC)

Responsable académique du domaine cinéma et audiovisuel
Muriel Benisty : daac.cinema@ac-aix-marseille.fr

LES PARTENAIRES

Des courts l'après-midi
Elisabeth Pawlowski & Elsa Minisini
contact@descourtslapresmidi.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE :

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Coût : 900€

Pour la part restant à la charge de l'établissement, une offre pass culture devra être associée à ce projet pour les classes de la quatrième à la terminale. Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

Le déplacement sur le lieu du festival ou autre lieu en dehors de l'établissement est à la charge des établissements.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.